



## **AVIS D'APPEL A MANIFESTATION D'INTERET**

**Pour la délivrance d'un titre d'occupation domaniale de la  
Commune de Générac en vue de l'installation et exploitation  
d'ombrières photovoltaïques**

**N° AMI-01-2021**

**La consultation est lancée suivant la procédure de délivrance de titre d'occupation du  
domaine public communal, prévue à l'article L.2122-1-4 du Code général de la  
propriété des personnes publiques**

**Date limite de remise des offres : mercredi 12 janvier 2022 – 12h**

DELIVRANCE D'UN TITRE D'OCCUPATION DOMANIALE EN VUE DE L'INSTALLATION ET  
L'EXPLOITATION D'OMBRIERES PHOTOVOLTAÏQUES

AMI

---

- Pouvoir adjudicateur : Monsieur Le Maire, Commune de GENERAC (30510), Place Franck CHESNEAU – Tél. 04 66 01 31 14 – Courriel : [accueil@generac.fr](mailto:accueil@generac.fr)
- Procédure de passation : Publicité libre. Sans mise en concurrence préalable. L'avis d'appel à manifestation d'intérêt (AMI) fait suite à une manifestation d'intérêt spontanée de la part d'un opérateur économique privé.  
L'AMI n'étant pas prévu par les dispositions du Code de la commande publique, il ne relève donc d'aucune procédure déterminée par ce dernier.
- Délai de validité des offres : 90 jours à compter de la date limite de réception des offres.  
Les dossiers doivent être rédigés en langue française.  
L'unité monétaire est l'Euro.
- Critères d'attribution : En cas de manifestation d'intérêt concurrente, le pouvoir adjudicateur organisera une mise en concurrence dans le respect des principes de transparence et de bonne gestion des deniers publics.  
Les modalités relatives aux critères d'attribution seront communiquées aux candidats lors de cette nouvelle procédure.
- Téléchargement du DCE : Profil d'ACHETEUR : **marches-securises.fr**  
Référence de la consultation : GENERAC\_30\_20211229W2\_01
- Transmission des plis : Transmission électronique obligatoire : par le biais de la plateforme : **marches-securises.fr**
- Date d'envoi de la publication : Mercredi 29 décembre 2021.
- Date limite de remise des offres : Mercredi 12 janvier 2022 – 12h00.